



géomètres expert bornage terrain

Par **LIXB**, le **01/09/2019** à **19:27**

bonjour,

***Merci de me faire savoir, qui règle la facture au géomètre expert

du bornage qui a été demandé seulement par son nouveau voisin afin de délimiter un terrain.

***Comment le géomètre (sur quel document , et ou peut-il se procuré les plans réel).

***Est-il obligatoire de fournir l'acte notarié déjà depuis de longue année à l'expert.

***Un passage mitoyen depuis de longue année, allée sans issue avec accès en voiture. Peut-il nous être interdit d'accéder ce jour à notre bien avec notre véhicule, et seulement un passage(une largeur de 1m20 devant son habitation ce nouveau propriétaire nous interdit de circuler en voiture dans cette allée)

Par **Visiteur**, le **01/09/2019** à **23:25**

Bonjour

Je vous conseille cette lecture

[Faire-appel-a-un-geometre-pour-un-bornage](#)

Par **bern29**, le **06/09/2019** à **13:43**

Bonjour,

[quote]

***Merci de me faire savoir, qui règle la facture au géomètre expert

du bornage qui a été demandé seulement par son nouveau voisin afin de délimiter un terrain.

[/quote]

Celi qui à commandé le bornage et a signé le devis (votre voisin donc)

[quote]

***Comment le géomètre (sur quel document , et ou peut-il se procuré les plans réel).

[/quote]

Les actes notariés sont accessibles à tous via le service de la publicité foncière.

[quote]

***Est-il obligatoire de fournir l'acte notarié déjà depuis de longue année à l'expert.

[/quote]

obligatoire est un bien grand mot. Sachant qu'il à accès à ces informations.